

## Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 26 juin 2020

**Présents** : Denise MARTIN, Gilles RAFFIN, Raymonde ZINTILINI, Michel PETIT, Véronique BLANCHARD, Yves PÊTRE, Claude PISSETTY, Marie-Line AUDER, Julien VEYSSEYRE

**Absents excusés** : Daniel LASCOMBE (pouvoir à Denise MARTIN), Stéphanie GREMEN

### 1. Approbation du compte rendu du 11 juin 2020

Une précision est apportée à la nomination des délégués. Véronique BLANCHARD est désignée régisseur suppléant pour la régie de recette.

Un paragraphe 5 : Questions diverses est rajouté au compte rendu avec le point suivant :

Il a été signalé une invasion de moustiques près d'habitations de la Croix des Rameaux. Les points d'eau stagnante sont à éliminer. Le problème sera signalé à l'entente interdépartementale de démoustication.

### 2. Vote du Compte Administratif 2019

Le Compte Administratif du budget communal M14 est voté à l'unanimité, comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		101 030.76		165.52		101 196.28
Résultats affectés					0.00	
Opérations de l'exercice	168 895.73	200 309.26	126 004.72	186 440.13	294 900.45	386 749.39
<b>TOTAUX</b>	<b>168 895.73</b>	<b>301 340.02</b>	<b>126 004.72</b>	<b>186 605.65</b>	<b>294 900.45</b>	<b>487 945.67</b>
Résultats de clôture		132 444.29		60 600.93		193 045.22
Restes à réaliser	33 958.00	0.00			33 958.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>202 853.73</b>	<b>301 340.02</b>	<b>126 004.72</b>	<b>186 605.65</b>	<b>328 858.45</b>	<b>487 945.67</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>98 486.29</b>		<b>60 600.93</b>		<b>159 087.22</b>

### 3. Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

### 4. Affectation du résultat 2019

L'excédent de fonctionnement de 60 600.93 € est affecté, à l'unanimité, en investissement au budget 2020.

### 6. Vote des taxes 2020

Le taux de la Taxe d'Habitation (9.89 %) n'est pas à débattre car cet impôt doit disparaître. La décision doit donc porter sur les taux des Taxes Foncières.

Il est constaté que les taux ont été fixés en 2014 et qu'ils n'ont pas été augmentés depuis.

Le taux de subvention calculé par le Département est de 45% pour 2020. Pour pouvoir garder un taux de subvention équivalent, il est conseillé d'augmenter les taux des taxes.

Le Conseil Municipal est d'avis d'appliquer une hausse minime mais régulière plutôt qu'une hausse significative espacée et, à l'unanimité, décide d'augmenter de 0.5 % les taux des taxes pour 2020, à savoir :

Taxe sur Foncier Bâti : 16.11%,  
Taxe sur Foncier Non Bâti : 76.01%.

### 7. Vote du budget primitif 2020

Le Budget Primitif est voté à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 187 760.00 € Recettes : 187 760.00 €  
Investissement : Dépenses : 226 586.22 € Recettes : 226 586.22 €  
Recettes et dépenses s'équilibrent en fonctionnement et en investissement

### 8. Point sur les travaux en cours

Le permis de démolition a été accordé pour la démolition de la grange.

Le contrôle des éléments de l'aire de jeux a eu lieu le matin. Quelques réparations sont à prévoir.

Le nettoyage des abords de la voirie est en cours par les employés de l'établissement ASVA (Ateliers Savoyards de la Vie Active).

Une demande sera faite à la Maison Technique du Département pour un projet de sécurisation de la Route Départementale. Une réflexion est à prévoir concernant l'implantation d'un WC pour Personnes à Mobilité Réduite dans le bâtiment mairie-salle communale.

Le chemin de La Chanelle sera réhabilité.

La réparation de la route de Montraillan est évoquée.

Différents privés effectuent le branchement à l'assainissement collectif.

Un particulier de la Bathie a demandé à Orange le déplacement d'un poteau. La municipalité refuse l'implantation d'un nouveau poteau et demande que le branchement soit souterrain.

Une demande sera faite au SDES pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux à La Bathie.

Plan Local d'Urbanisme : le PADD a été présenté à la réunion du 22 juin dernier en présence de MM. Hatier et Déronzier. Il est demandé à chacun des conseillers de réfléchir sur l'implantation des zones à urbaniser et d'en débattre à une prochaine réunion. Cette réunion est fixée à lundi 13 juillet 2020 à 18h30.

La Bathie est considéré comme un hameau à part entière.